

## Formation initiale en Santé, Sécurité et Conditions de Travail des élus du personnel

Ref. **CSE05-10**  
Durée : 5.0 jour(s) / 35.0 heures  
Formacode : 42866

### Pré-requis :

Maitrise orale et écrite de la langue française.

### Personnes concernées :

Représentants du personnel au CSE des entreprises.

### Objectifs :

- **Etre capable de situer la CSSCT** au sein de l'organisation de l'entreprise et du CSE
- **Connaître les prérogatives du CSE** en matière de santé sécurité du travail. Son rôle et ses missions confiées, ses règles de fonctionnement
- **Prendre connaissance des enjeux** en matière de santé au travail et de prévention des risques.
- **Prendre connaissance des obligations réglementaires** en matière de santé sécurité et conditions de travail.
- **S'approprier des outils** pour agir sur la prévention des risques professionnels (analyse des situations de travail, proposition de mesures préventives et/ou correctives, promotion de la prévention des risques professionnels)

### Programme :

- Histoire CSE/CSSCT
- Domaines d'application du CSE/CSSCT
- Les attributions du CSE en SSCT
- La CSSCT (composition, rôle, moyens, fonctionnement)
- Le délit d'entrave
- Les acteurs de la prévention
- Les enjeux de la Santé & Sécurité au travail
- Les Accidents et Maladies professionnelles (définition, mécanisme, indicateurs)
- L'Analyse à priori des risques : les inspections
- L'Analyse à priori des risques :
  - L'évaluation des risques et le document unique
  - L'évaluation du risque ATEX, chimique, pénibilité, bruit, vibration, REM, RPS.
- Cas pratique sur le terrain (observation, analyse, restitution)
- Le cadre légal et réglementaire
- Le droit d'alerte et de retrait
- Le code du travail et les diverses obligations de l'employeur (formations, vérifications réglementaires...)
- Harcèlement sexuel et agissements sexistes
- L'Analyse à posteriori des risques : Méthode des 6M et arbre des causes

### Démarche pédagogique :

---

Exposés théoriques illustrés par des études de cas  
participants : maximum 10

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



### **Evaluation et validation :**

Evaluation sommative réalisée en fin de formation via un questionnaire final de 60 questions.



### **Le + :**

L'approche réglementaire et méthodologique du fonctionnement d'un CSE, par nos experts tierce partie, sans a priori ni compromis.